



CHIFFRES CLÉS & PALMARÈS

Analyse réalisée du 27 avril au 31 juillet 2020 portant sur l'information réglementée des sociétés de droit français du SBF 120 et Hors SBF 120



Sommaire

L'édito de Laurent Rouyrès	p. 01
La Transparence en 2020	p. 02
Palmarès Transparence 2020	p. 04
Lauréats des 9 Grands Prix 2020	p. 05
Panel étudié	p. 06
Une méthodologie unique et labellisée	p. 07
Méthodologie Langage clair	p. 08
Critères Transparence et Langage clair 2020 ..	p. 09





LAURENT ROUYRÈS

Président de Labrador
et créateur des Grands Prix de la Transparence

La situation totalement exceptionnelle que nous vivons nous rappelle que la seule chose que nous pouvons prévoir à coup sûr est l'imprévu.

Les entreprises les plus transparentes, pas plus que les autres, n'avaient envisagé la Covid-19 et ses conséquences. Mais ce sont elles qui, pour la plupart, ont communiqué le mieux sur leur situation.

Rechercher la transparence, c'est se mettre à la place de l'autre pour expliquer de manière la plus pédagogique possible des informations parfois sensibles.

Écrire clairement, c'est parler vrai, au risque de prêter le flanc à la critique.

Les meilleures entreprises présentent la rémunération intégrale des dirigeants, parfois en la comparant à l'évolution de la performance de l'entreprise.

Elles présentent les risques principaux jusqu'à les quantifier au risque d'être surprises par des éléments imprévus.

ÉDITO

Les entreprises transparentes sont courageuses

Elles recherchent des indicateurs comparables quitte à ce qu'ils ne soient pas les meilleurs partout.

Les objectifs non encore atteints sont présentés avec la même sincérité que les réussites.

Les meilleures entreprises du classement ne se limitent jamais à la simple conformité réglementaire, ne se réfugient pas derrière la complexité juridique, financière ou extra-financière.

Cette recherche de pédagogie tous azimuts a un coût. Faire simple prend du temps. Mais toutes les études actuelles des neurosciences confirment ce que le bon sens de chacun connaît depuis longtemps : la sincérité et la clarté d'une information la rendent « plus vraie ».

La confiance est à ce prix et sa valeur durable est inestimable. Qu'il s'agisse de convaincre des investisseurs, des analystes ou les meilleurs candidats pour construire l'avenir.

La Transparence en 2020



Julia DE QUEIROS
Responsable
de la Transparence

“

La stabilité des notes moyennes cache en réalité une amélioration globale du niveau de transparence malgré la trentaine de nouveaux critères. Un vrai plus pour le lecteur et utilisateur de l'information. Un vrai plus pour l'entreprise aussi qui valorise ainsi son information. ”

Chiffres clés

140
sociétés
dans le panel

470
documents/sites analysés

+ de 78 000
données collectées

+ de 44 000
pages scannées par Plainly

Niveau de Transparence

Moyenne

39%

SBF 120
(sur 231 critères)

42% CAC 40

43% NEXT 20

35% CAC MID 60

42%

Hors SBF 120
(sur 79 critères)

Moyenne par support analysé

48%

Document d'enregistrement
universel

33%

Brochure
de convocation

39%

Site internet

29%

Charte éthique

Niveau de clarté

50,5%

Moyenne établie
avec l'outil Plainly

Des pratiques qui ne font plus débat

95%

Appellation Document
d'enregistrement universel

97%

Présence d'une rubrique
« Information réglementée »
sur le site des sociétés

94%

Présence au sommaire
général de l'URD*
d'un chapitre RSE ou DPEF

96%

Accès facile et public
aux slides de présentation
des résultats annuels

92%

Disponibilité publique
de la Charte éthique

93%

Publication d'une Brochure
de convocation en plus de
l'Avis de convocation BALO

* Universal Registration Document (Document d'enregistrement universel)

Des améliorations très remarquées

51%

+12 POINTS

Présence d'une première partie introductive comprenant Message prospectif du Président, profil et chiffres clés ou faits marquants

73%

+25 POINTS

Existence d'une cartographie ou d'un tableau résumant les principaux risques

51%

+25 POINTS

Présentation graphique du Conseil dans la Brochure de convocation

87%

+41 POINTS

Présence sur le site internet d'un procès-verbal de l'AG

Des critères qui font la différence

25%

Présence et exemples de cas pratiques dans la Charte éthique

44%

DPEF : Existence d'un tableau/cartographie des parties prenantes

28%

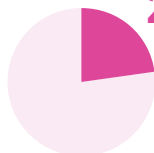
Distinction entre « Information périodique » et « Information permanente » dans la rubrique Information réglementée

2%

Brochure de convocation disponible dans une version accessible aux malvoyants

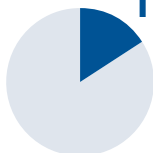
Encore des efforts à faire en pédagogie

23%



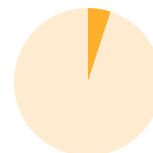
Présence de la cartographie des compétences dans la Brochure de convocation

16%



Présence de graphiques dans les notes annexes aux comptes consolidés

5%



Existence d'un glossaire ou lexique dans la Charte éthique

Une disponibilité de l'information bousculée par la crise sanitaire

43 JOURS
+15 JOURS

entre la publication de l'avis de réunion et l'AG

145 JOURS
+12 JOURS

entre la clôture des comptes et la tenue de l'AG

Des critères spécial Assemblée Générale qui donnent à réfléchir

9%

Possibilité de poser des questions orales avant ou pendant l'AG

15%

Possibilité de revenir sur un vote déjà exprimé

22%

Réduction à 2 jours avant l'AG du délai de prise en compte des questions écrites

Des textes en quête de clarté

1 phrase sur **5**
est complexe

80%
des documents contiennent des phrases de plus de 20 mots

Palmarès Transparence 2020

Synthèse de l'étude sur le panel du SBF 120*. Palmarès complet (lauréats, nommés et Top 20) et liste des entreprises labellisées** Transparence.

Le label Transparence est décerné aux entreprises ayant obtenu une note Transparence supérieure de 10 % (Bronze), 20 % (Argent) ou 30 % (Or) à la moyenne générale du SBF 120.

Sociétés	CLASSEMENT TOP 20	Lauréats / Nommés	Labels Transparence
Accor Hotels		🏆	★
Air France-KLM			
Air Liquide			★
ALD Automotive			
Alstom	13	🏆	★★★
Alten			★
Amundi			
Arkema	14		★★★
Atos			
AXA			
Bic			★★
Biomérieux			
BNP Paribas			★★
Bolloré			
Bouygues	15		★★★
Bureau Veritas	2	🏆	★★★
Capgemini			★★
Carrefour			
Casino Guichard Perrachon			★
CGG		🌟	★
CNP Assurances			
Coface			
Covivio			
Crédit Agricole	12		★★★
Danone			
Dassault Aviation			
Dassault Systèmes			
DBV Technologies			
Edenred			★
EDF			
Eiffage			
Elior			
Elis			★
Engie			★
Eramet		🏆	
EssilorLuxottica			
Eurazeo			★
Europcar Mobility Group			
Eutelsat			
Faurecia			
FDJ			
Fnac Darty			
Gecina			★
Genfit			
Getlink	18		★★
Groupe ADP			★
GTT			
Hermès International	19	🏆	★★
Icade			
Iliad			
Imerys			★
Ingenico			★
Ipsen			★
Ipsos			
JC Decaux			

Sociétés	CLASSEMENT TOP 20	Lauréats / Nommés	Labels Transparence
Kering			★
Klépierre			
Korian Medica		🌟	★
Lagardère			
Legrand		🌟	★
L'Oréal	10		★★★
LVMH			
M6 Métropole Télévision			
Maisons du Monde			
Mercialys	1	🏆	★★★
Michelin			
Natixis	7		★★★
Nexans			
Nexity			
Orange			
Orpea			
Pernod Ricard			
Plastic Omnium			
PSA Groupe			
Publicis			
Quadient (Neopost)		🌟	
Rémy Cointreau			
Renault			★
Rexel	16		★★
Rubis			★
Safran	17	🌟	★★
Saint-Gobain			★
Sanofi			
Sartorius Stedim Biotech			
Schneider Electric	11	🏆	★★★
Scor			
Seb			
Société Générale	8		★★★
Sodexo			★
Soitec			
Sopra Steria Group	5	🌟	★★★
Spie			
Suez			
Tarkett			
Teleperformance			
TF1	20		★★
Thales			
Total	9		★★★
Trigano			
Ubisoft			
Unibail-Rodamco-Westfield			
Valeo	3	🏆	★★★
Vallourec			
Veolia Environnement	6	🌟	★★★
Verralia			
Vinci			
Virbac			
Vivendi			
Wendel	4	🌟	★★★
Worldline			

* Sociétés de droit français uniquement.

** Voir définition pages 07 et 08



🌟 Nommé

Label Transparence : ★ Bronze ★★ Argent ★★★ Or

Lauréats des 9 Grands Prix 2020

GRAND PRIX TOUTES CATÉGORIES CAC MID 60

Le gagnant :

MERCIALYS

Les nommés :

BUREAU VERITAS • MERCIALYS • VALEO

CAC LARGE 60

Le gagnant :



Les nommés :

BUREAU VERITAS • VALEO •
VEOLIA ENVIRONNEMENT

MEILLEURE PROGRESSION

Le gagnant :



Les nommés :

CGG • KORIAN MEDICA •
SCHNEIDER ELECTRIC

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Le gagnant :



Les nommés :

MERCIALYS • SOPRA STERIA • VALEO

BROCHURE DE CONVOCATION INCLUANT LE SAY ON PAY

Le gagnant :



Les nommés :

HERMÈS INTERNATIONAL • SOPRA STERIA •
VEOLIA ENVIRONNEMENT

CHARTRE ÉTHIQUE

Le gagnant :



Les nommés :

ALSTOM • BUREAU VERITAS • WENDEL

SITE INTERNET

Le gagnant :



Les nommés :

ACCOR HOTELS • LEGRAND • MERCIALYS

HORS SBF 120

Le gagnant :



Les nommés :

AXWAY • ESI GROUP • GROUPE BPCE

CLARTÉ DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Le gagnant :



Les nommés :

ERAMET • QUADIENT • SAFRAN

Panel étudié

SOCIÉTÉS SBF 120

Sociétés de droit français de l'indice SBF 120, soit 110 sociétés au 30 juin 2020.

CAC 40			
ACCOR HOTELS	DASSAULT SYSTÈMES	PERNOD RICARD	THALES
AIR LIQUIDE	ENGIE	PSA GROUPE	TOTAL
ATOS	ESSILORLUXOTTICA	PUBLICIS	UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD
AXA	HERMÈS INTERNATIONAL	RENAULT	VEOLIA ENVIRONNEMENT
BNP PARIBAS	KERING	SAFRAN	VINCI
BOUYGUES	LEGRAND	SAINT-GOBAIN	VIVENDI
CAPGEMINI	L'ORÉAL	SANOFI	WORLDLINE
CARREFOUR	LVMH	SCHNEIDER ELECTRIC	
CRÉDIT AGRICOLE	MICHELIN	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	
DANONE	ORANGE	TELEPERFORMANCE	

CAC NEXT 20	
ALSTOM	INGENICO
ARKEMA	KLÉPIERRE
BUREAU VERITAS	NATIXIS
EDENRED	SCOR
EDF	SODEXO
EIFFAGE	SUEZ
FAURECIA	UBISOFT
GECINA	VALEO
GETLINK	

CAC MID 60			
AIR FRANCE-KLM	ELIS	JC DECAUX	SEB
ALD AUTOMOTIVE	ERAMET	KORIAN MEDICA	SOITEC
ALTEN	EURAZEO	LAGARDÈRE	SOPRA STERIA GROUP
AMUNDI	EUROPCAR MOBILITY GROUP	M6 MÉTROPOLE TV	SPIE
BIC	EUTELSAT	MAISONS DU MONDE	TARKETT
BIOMÉRIEUX	FDJ	MERCIALYS	TF1
BOLLORÉ	GENFIT	NEXANS	TRIGANO
CASINO GUICHARD PERRACHON	GROUPE ADP	NEXITY	VALLOUREC
CGG	FNAC DARTY	ORPEA	VERRALIA
CNP ASSURANCES	GTT	PLASTIC OMNIUM	VIRBAC
COFACE	ICADE	QUADIENT (EX-NEOPOST)	WENDEL
COVIVIO	ILIAD	RÉMY COINTREAU	
DASSAULT AVIATION	IMERYS	REXEL	
DBV TECHNOLOGIES	IPSEN	RUBIS	
ELIOR	IPSOS	SARTORIUS STEDIM BIOTECH	

SOCIÉTÉS HORS SBF 120

Sociétés cotées et non cotées ayant déposé leur candidature, soit 30 sociétés en 2020.

HORS SBF 120			
AFD	CARBIOS	GROUPE BPCE	PHARMAGEST INTERACTIVE
ALTAMIR	CARMILA	HIGHCO	POXEL
AST GROUPE	CIC	INVENTIVA	SOLOCAL GROUP
ATLAND	COMPAGNIE DES ALPES	LA BANQUE POSTALE	TECHNICOLOR
AXWAY	COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER	LATÉCOÈRE	TOUR EIFFEL (SOCIÉTÉ DE LA)
BFCM	DERICHEBOURG	LDLC	VALNEVA
BOIRON	ESI GROUP	LINEDATA SERVICES	VILMORIN & CIE
BONDUELLE		PAREF	

Une méthodologie unique et labellisée

QUATRE PILIERS DE LA TRANSPARENCE

Labrador a élaboré avec le support du régulateur et du Comité scientifique une **méthodologie unique** pour définir la Transparence. Elle se fonde sur quatre piliers essentiels :

ACCESSIBILITÉ

Trouver rapidement les informations recherchées

“Pour exister, l’information doit être accessible.”

PRÉCISION

Obtenir l’intégralité des contenus réglementaires détaillés

“Pour être compréhensible et pertinente, l’information doit être conforme à la réglementation et complétée si nécessaire.”

COMPARABILITÉ

Comparer facilement les informations entre les émetteurs

“Pour permettre la recherche d’une information précise pour chaque émetteur, les informations doivent être facilement comparables.”

DISPONIBILITÉ

Disposer de toute l’information le plus tôt possible

“Pour ne favoriser ou défavoriser aucun lecteur, l’information doit être disponible suffisamment tôt et simultanément pour tous.”



DES CRITÈRES OBJECTIFS ET UNIVERSELS

Chaque année, l’étude Transparence analyse l’ensemble des sociétés du panel selon des critères objectifs et universels : ils sont factuels et applicables à l’ensemble du panel.

Les critères sont sélectionnés et définis de manière pertinente afin de contribuer à améliorer le plus possible la transparence de l’information réglementée.

Ils sont mis à jour chaque année et validés par le Comité scientifique. Ils sont publics et communiqués à l’issue de la Cérémonie des Grands Prix.

UN CALCUL SCIENTIFIQUE

La méthode de calcul est définie de manière spécifique et pérenne dans le temps.

Elle est fondée sur le niveau d’importance d’un critère pondéré par sa popularité.

Pour le calcul de la meilleure progression, celui-ci est pondéré selon la position dans le classement N-1 par rapport à la position en année N (une progression dans le haut du classement est plus valorisée car plus difficile à obtenir).

Définition du classement et des lauréats

Le classement est établi selon la note arithmétique obtenue. Toutefois, une entreprise obtenant la meilleure note dans plusieurs catégories sera lauréate d’un seul Grand Prix, le plus prestigieux. De même, une entreprise lauréate l’année précédente ne pourra pas concourir au même Prix l’année suivante.

LABEL TRANSPARENCE

Le Label Transparence permet de promouvoir les meilleures pratiques en matière d’information d’entreprise au-delà des Grands Prix. Il est la garantie pour le lecteur que le document répond aux exigences de transparence définies par le Comité scientifique.

Le Label Transparence permet à l’entreprise de se différencier et de mettre en valeur ses efforts en matière de transparence.

Il existe 3 labels : Or, Argent et Bronze.

Le niveau du Label est établi chaque année selon la méthode suivante :

- **Bronze** : + 10 % au-dessus de la note générale moyenne du SBF 120 ;
- **Argent** : + 20 % au-dessus de la note générale moyenne du SBF 120 ;
- **Or** : + 30 % au-dessus de la note générale moyenne du SBF 120.

UN COMITÉ SCIENTIFIQUE INDÉPENDANT

Le Comité scientifique est le garant de l'indépendance des Grands Prix. Il valide les critères et les résultats. Il participe également à l'évolution de la méthodologie.

Il est composé d'une dizaine de personnalités issues d'associations et d'organismes représentatifs des lecteurs et utilisateurs de l'information publiée par les entreprises. Elles sont spécialistes des différents sujets traités dans les documents analysés et œuvrent pour l'amélioration de la qualité de l'information délivrée.

- **Association française de gestion financière (AFG)**, Valentine Bonnet, Responsable du Gouvernement d'Entreprise et de la Déontologie.
- **Euronext**, Alain Baetens, Directeur commercial Grandes Entreprises, Listing France.
- **Fédération des Investisseurs Individuels et des Clubs d'investissement (F2IC)**, Aldo Sicurani, Secrétaire général.
- **Institut français des administrateurs (IFA)**, Jean-Philippe Roulet, Directeur contenus Gouvernance.
- **Paris Europlace**, Alain Pithon, Secrétaire général.

- **Société française des analystes financiers (SFAF)**, Bruno Beauvois, Délégué général, et Martine Léonard, Présidente de la commission « Développement durable ».
- Blandine Cordier-Palasse, co-fondatrice du Cercle de la Compliance.
- Charles Keller, membre du Collège de l'AMF, représentant des salariés actionnaires.

UNE MÉTHODOLOGIE LABELLISÉE

Les Grands Prix de la Transparence s'appuient sur une méthodologie scientifique exclusive qui est auditée et labellisée par un tiers indépendant, Bureau Veritas Certification.

Chaque année, le référentiel élaboré avec l'organisme certificateur donne lieu à un audit chargé de vérifier que les **7 engagements** et les **24 critères** du référentiel sont respectés.

L'objectif de cette labellisation est de garantir un traitement professionnel, équitable et objectif des entreprises du panel.



Méthodologie Langage clair

LABRADOR PLAINLY : OUTIL DE DIAGNOSTIC À PORTÉE DE CLIC

Cette année, l'équipe Transparence a réalisé un classement intégral de la clarté des Documents d'enregistrement universel du SBF 120 **grâce à Plainly, outil de diagnostic développé par Labrador Maverick**. Aujourd'hui, Plainly permet de mesurer en ligne et en trois clics la clarté de n'importe quel texte grâce à **15 critères de clarté**.

Ces critères, objectifs et universels, ont été sélectionnés et ajustés en fonction des études scientifiques réalisées pour prouver leur efficacité. Validés par le Comité scientifique, leur combinaison permet d'avoir une évaluation automatique de la clarté d'un document.

Grâce à l'aspect autoapprenant du logiciel, l'ensemble des textes des Documents d'enregistrement universel des

sociétés du SBF 120 a été passé au crible cette année, après près de six mois de tests intensifs.

Aujourd'hui, Plainly compte 300 utilisateurs et 75 000 pages analysées. Dans le cadre des Grands Prix 2020, **le logiciel a analysé en moins de trois jours plus de 44 000 pages** (16 200 000 mots).

Critères Transparence et Langage clair 2020

231 critères objectifs et universels, dont 31 nouveaux critères, examinés sur 4 supports d'information et 15 critères de clarté (Langage clair), soit au total 246 critères.

Les quatre principaux supports d'information étudiés sont :

- le **Document d'enregistrement universel** incluant le Rapport financier annuel, avec 110 critères, dont 13 nouveaux critères ;
- la **Charte éthique** : 33 critères, dont 4 nouveaux critères et 1 critère supprimé ;
- le **Site internet** et en particulier la rubrique « Investisseurs » : 44 critères, dont 3 nouveaux critères ;
- la **Brochure de convocation** à l'Assemblée générale : 44 critères, dont 3 nouveaux critères et 8 critères spécifiques aux AG 2020.

Les nouveaux critères 2020 sont indiqués en gras.

Les critères concernant le Document d'enregistrement universel Hors SBF 120 sont indiqués par un rond de couleur ● (soit au total 79 critères, dont 9 nouveaux). Les nouveaux critères Hors SBF 120 sont indiqués par un rond ●.

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

| Critères d'Accessibilité

- 1. Document en un seul volume
- 2. Appellation « Document d'enregistrement universel »
- 3. Existence d'une version anglaise
- 4. Appellation « Universal Registration document »
- 5. Existence d'une première partie sélectionnant l'information pertinente et prospective de la société
- 6. Sommaire général en page 2 avec chapitres et sous-chapitres (2 niveaux)
- 7. Indication dans le sommaire général des éléments constituant le Rapport financier annuel (RFA)
- 8. Sommaires intermédiaires à chaque entrée de chapitre, avec 3^e niveau
- 9. Sommaire précédant les notes annexes aux comptes
- 10. Présence au sommaire général d'un chapitre RSE ou « Performance extra-financière »
- 11. Table de concordance avec le règlement (UE) n° 2017/1129 (ou règlement délégué 2019/980) comprenant chapitres et sous-chapitres
- 12. Table de concordance du Rapport financier annuel
- 13. Table de concordance du Rapport de gestion
- 14. Table de concordance DPEF
- 15. Numéros de page dans toutes les tables de concordance
- 16. Indication des chapitres et sous-chapitres en haut de page côté extérieur
- 17. Indication société, titre document et année en bas de page
- 18. Mise en pages sur deux colonnes
- 19. Index par mots clés
- 20. Existence d'un glossaire (minimum 40 entrées)
- 21. Présence de graphiques dans les notes annexes aux comptes consolidés
- 22. Existence d'un Rapport intégré (RI)
- 23. Information facilement accessible sur la parité, l'indépendance et la nationalité des administrateurs au sein du Conseil, *a minima* sous forme de chiffres clés
- 24. **Ratios d'équité présentés sous forme graphique, ou tableau, dans le rapport sur la rémunération ex post**
- 25. **Présence d'une section synthétique résumant la communication et le dialogue de la société avec les actionnaires/investisseurs/gérants**
- 26. **Présence au sommaire général d'une section « Stratégie et objectifs »**
- 30. Informations financières sélectionnées présentées au minimum sur trois ans
- 31. Segmentation sectorielle similaire
- 32. Mention du chiffre d'affaires et du résultat des différents secteurs opérationnels dans la description des activités
- 33. Mention de la capacité d'autofinancement dans les tableaux de flux de trésorerie
- 34. Rapport des CAC sur les conventions réglementées
- 35. Introduction courte au chapitre « Risques » résumant les principaux risques
- 36. Présentation de chaque risque en deux parties : liens avec l'activité puis gestion du risque
- 37. Renvois précis depuis le chapitre « Risques »
- 38. Référence à un code de gouvernance de Place
- 39. Revue annuelle de l'indépendance des membres du Conseil
- 40. Identification des membres du Comité d'audit et précisions sur leurs compétences
- 41. Mention des taux de présence globale et individuelle aux réunions du Conseil, ainsi que du nombre de réunions
- 42. Mention des taux de présence globale et individuelle aux réunions des Comités, ainsi que du nombre de réunions
- 43. Mention de la mise en place ou du suivi d'un plan de succession avec précision de la fréquence de revue
- 44. Avis sur l'évaluation du Conseil accompagné de recommandations
- 45. Présence de la définition des « relations d'affaires » propre à l'entreprise
- 46. Présence du règlement intérieur du Conseil d'administration
- 47. Existence d'une formation des membres du Conseil
- 48. Rémunération variable des dirigeants en pourcentage de la rémunération fixe
- 49. Modalités de fixation du montant de la rémunération variable et présence d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- 50. Conditions de conservation des actions issues de la conversion de *stock options* ou de l'attribution d'actions gratuites
- 51. Droits de vote des actionnaires détenant plus de 5 % du capital
- 52. DPEF : présentation de la méthodologie du reporting et de son périmètre
- 53. DPEF : existence d'une matrice de matérialité et de la méthodologie utilisée
- 54. Référence à un code ou une charte éthique/déontologique avec renvoi précis
- 55. DPEF : présence de l'attestation de vérification par un organisme tiers indépendant
- 56. DPEF : identification des indicateurs ayant fait l'objet d'une assurance donnée par l'organisme tiers indépendant
- 57. Existence d'un Comité RSE ou bien présence de la thématique dans les travaux du Conseil

| Critères de Précision

- 27. Rapport financier annuel inclus et cité sur la couverture
- 28. Rapport annuel pour l'Assemblée générale inclus
- 29. Liste des informations réglementées publiées au cours des 12 derniers mois ou renvoi précis vers le site internet

- 58. Existence d'un Comité Éthique ou bien présence de l'éthique dans les travaux du Conseil
- 59. Existence d'une cartographie des risques ou d'un tableau résumant les principaux risques
- 60. Présentation du plan de vigilance intégrant les 5 informations obligatoires
- 61. Présentation des principaux éléments constituant la notation extra-financière ou renvoi vers le site internet *corporate* ou le site de l'agence de notation extra-financière ou présentation d'un historique de la notation (*a minima* sur 2 ans)
- 62. Présence d'un graphique mettant en perspective l'évolution de la rémunération avec l'évolution de la performance financière et/ou extra-financière de l'entreprise
- 63. Présence dans le rapport sur la politique de rémunération de tous les éléments composant la rémunération et soumis au vote
- 64. Mention de la mise en place d'un programme de protection des données personnelles
- 65. Mention de la tenue de réunions du Conseil hors la présence des exécutifs
- 66. Précision de la rémunération par administrateur avec présence des règles de répartition
- 67. Mention d'un plan anticorruption
- 68. Existence d'un Comité des Rémunérations distinct du Comité des Nominations
- 69. Mention de l'existence d'un processus de gestion de l'information privilégiée
- 70. Présentation d'une sélection de risques extra-financiers significatifs sous forme de tableau
- 71. Mention d'une gouvernance Droits de l'homme
- 72. Devoir de vigilance : publication d'une cartographie des risques ou mention des risques les plus critiques et des procédures mises en œuvre pour leur gestion
- 73. Droits de l'homme : précision des risques Droits de l'homme en lien avec l'activité de l'entreprise par zone géographique et présentation des plans d'action associés
- 74. Présence dans la politique de rémunération d'un tableau résumant les indemnités et avantages potentiellement dus aux dirigeants mandataires sociaux selon les différentes hypothèses de départ
- 75. Précision des critères de détermination de la rémunération dans la politique de rémunération
- 76. Environnement : identification des risques environnementaux les plus critiques par zone géographique et plans d'action associés
- 77. Présence de la politique de surveillance et d'approbation des conventions réglementées élaborée par le Conseil d'administration
- 78. Risques : présentation d'une dizaine de catégories ou sous-catégories de risques
- 79. Risques : présence d'un élément permettant d'évaluer la criticité des risques (échelle de valeur, mention, picto, montant, etc.)
- 80. Précision de la nature de participation (physique, visioconférence) aux réunions du Conseil pour chaque administrateur
- 81. Présentation du processus de sélection des administrateurs
- 82. Présence d'un tableau synthétique résumant les conventions réglementées en cours et à voter, précisant un niveau de significativité
- 83. Présence de la politique de mixité dans les Comités exécutifs/ Comités de direction et des plans d'action mis en place
- 84. Présence de la méthodologie retenue pour le calcul des ratios d'équité
- 85. Mention des ratios sur périmètre France et/ou Europe

| Critères de Comparabilité

- 86. Sommaire en 6 à 10 chapitres
- 87. Structure didactique du document
- 88. Appellation « Facteurs et gestion des risques », « Gouvernement d'entreprise » et « Déclaration de performance extra-financière » des chapitres concernés
- 89. Tableaux de sensibilité aux risques de taux et de change
- 90. Version anglaise identique à la version française, page à page
- 91. Sommaire structuré des notes annexes aux comptes
- 92. Structuration des notes annexes aux comptes consolidés
- 93. Colonne « année de référence » à gauche dans les comptes
- 94. DPEF : mention d'un référentiel national ou international
- 95. DPEF : existence d'un tableau/cartographie du dialogue avec les parties prenantes
- 96. Présentation sous forme de tableau de bord des enjeux RSE, des objectifs dans le temps, des critères d'évaluation et indicateurs clés de performance, des délais fixés et de l'état d'avancement
- 97. Tableau de synthèse présentant les administrateurs
- 98. Gouvernance : présence d'un tableau de synthèse des recommandations AFEP/MEDEF non appliquées
- 99. Rémunérations : présence et conformité des 11 tableaux de la recommandation AMF
- 100. Rémunérations : présence des 11 tableaux de la recommandation AMF numérotés conformément
- 101. Structure du capital avec sous-totaux significatifs et lignes pertinentes dans un tableau d'évolution sur trois ans
- 102. Présence de critères quantitatifs et/ou qualitatifs extra-financiers dans le calcul de la rémunération variable court terme et moyen-long terme
- 103. Présence du modèle d'affaires présenté sous forme graphique et intégrant *a minima* la création de valeur chiffrée (présence de Kpis)
- 104. DPEF : présentation de chaque enjeu extra-financier en trois parties, implicites ou explicites : 1. Risque 2. Politiques 3. Indicateurs de performance
- 105. Présentation sous forme de tableau, ou de graphique, de toutes les sommes ou attributions dues ou versées antérieurement au dernier exercice clos, et attribuées ou versées depuis la fin du dernier exercice
- 106. **Évolution graphique, ou sous forme de tableau, des ratios d'équité au cours des cinq derniers exercices par rapport à l'évolution annuelle de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, des performances de la société et de la rémunération moyenne des salariés**
- 107. **Présentation des ODD en lien avec la démarche RSE de l'entreprise et des plans d'action associés**

| Critères de Disponibilité

- 108. Date de dépôt à l'AMF au maximum 5 jours après la date moyenne de dépôt de l'indice
- 109. Publication de la version anglaise au maximum 7 jours après la date de dépôt à l'AMF de la version française
- 110. Écart maximum entre la date de publication des résultats (communiqué) et le dépôt à l'AMF = écart moyen de l'indice + 2 jours

C H A R T E É T H I Q U E

| Critères d'Accessibilité

- 111. Disponibilité publique du document
- 112. Appellation « Charte (d')éthique » ou « Code (d')éthique »
- 113. Existence des versions française et anglaise
- 114. Existence du document dans au moins cinq langues différentes en plus de la VF et de la VA

- 115. Présence de toutes les versions linguistiques du document sur une page unique du site
- 116. Existence d'une rubrique dédiée sur le site de l'entreprise
- 117. Présence d'un sommaire paginé
- 118. Accessibilité du document depuis le moteur de recherche Google
- 119. Accessibilité depuis le moteur de recherche du site *corporate*

- 120. Pas plus de deux clics pour accéder au document, depuis la page d'accueil du site *corporate*
- 121. Description graphique de la procédure d'alerte
- 122. Document disponible en PDF
- 123. Présence au sommaire des parties « Valeurs et engagements », « Gouvernance de l'éthique », « Principes éthiques », « Procédure d'alerte »
- 124. Document disponible dans une version interactive et/ou e-accessible**
- 125. Accès à une rubrique dédiée avec un contenu élargi incluant notamment un glossaire**
- 126. Présence dans la charte d'une liste de liens précis vers les autres codes ou chartes de l'entreprise, et a minima le code anticorruption**

| Critères de Précision

- 127. Mise à jour indiquée et inférieure à deux ans
- 128. Signataire/nom du responsable éthique ou contact
- 129. Présence et exemples de cas pratiques (minimum 3)
- 130. Existence d'une rubrique définissant les infractions
- 131. Procédure d'alerte expliquée, détaillant les garanties de sécurité du lanceur d'alerte
- 132. Existence d'un éditorial signé du Président ou d'un dirigeant en introduction

- 133. Mention d'un code de conduite traitant de l'anticorruption
- 134. Précision d'un délai de réponse dans la procédure d'alerte
- 135. Mention d'un dispositif de prévention, de formation à l'éthique
- 136. Présence d'au moins 5 thématiques de l'éthique et a minima Droits de l'homme, Corruption, Protection des données et Environnement
- 137. Présentation de la gouvernance éthique

| Critères de Comparabilité

- 138. Au moins trois graphiques/illustrations/infographies présents dans le document
- 139. Procédure d'alerte mentionnant un point de contact externe à l'entreprise
- 140. Présence de l'arbre du chemin de décision**

| Critères de Disponibilité

- 141. Sur le site, présence d'un ou plusieurs codes de conduite ou chartes thématiques annexes
- 142. Dans le document, référence à un ou de plusieurs codes de conduite ou chartes thématiques annexes
- 143. Existence d'une première partie définissant les valeurs

S I T E I N T E R N E T

| Critères d'Accessibilité

- 144. Accès direct par un moteur de recherche au Document d'enregistrement universel de l'année en cours
- 145. Rubrique « Information réglementée » dès la page d'accueil « Groupe » ou « Investisseurs »
- 146. Pas plus de deux clics pour accéder au DEU-URD/RFA depuis la page d'accueil « Investisseurs »
- 147. Existence d'un menu avec un accès direct aux sous-rubriques
- 148. Onglet Développement Durable ou RSE clairement identifié et accessible sur le site
- 149. Rapport RSE/chapitre RSE du DEU/URD accessible depuis l'onglet RSE
- 150. Existence d'une version interactive du Document d'enregistrement universel
- 151. Version interactive du Document d'enregistrement universel : présence dans la partie « Information réglementée », de même que le PDF
- 152. Pas plus de deux clics pour accéder à la Brochure de convocation et/ou à l'avis de réunion/convocation au BALO
- 153. Présence des documents nécessaires pour l'Assemblée générale dans la partie « Modalités de mise à disposition des informations pour l'Assemblée générale » de la rubrique « Information réglementée »
- 154. Existence d'un onglet « Assemblée générale » complet et à jour
- 155. Accès facile et public aux *slides* de présentation des résultats annuels
- 156. Version interactive de la Brochure de convocation
- 157. Performance du moteur de recherche
- 158. Possibilité d'inscription à un flux RSS ou à une *newsletter* par e-mail
- 159. Possibilité d'envoyer un e-mail aux relations investisseurs
- 160. Existence d'un « plan du site » avec menu et sous-menus
- 161. Existence d'un point de contact référent dans l'onglet RSE
- 162. Présence sur le site Groupe des indicateurs de suivi des écarts de salaire (index d'égalité) entre les femmes et les hommes et actions mises en place
- 163. Informations sur les votes rejetés à l'AG
- 164. Informations sur les conventions réglementées facilement accessibles (rubrique/trois clics maximum)**
- 165. Présence des *slides* de présentation investisseurs (*roadshows* et autres rencontres)**

| Critères de Précision

- 166. Présence effective de toutes les rubriques d'information réglementée telles que définies dans l'article 221-1 du règlement général de l'AMF dans la rubrique dédiée

- 167. Présence effective des communiqués de mise à disposition et des documents périodiques dans la rubrique « Information réglementée »
- 168. Présence des cinq derniers Rapports financiers annuels (ou DEU) dans la rubrique « Information réglementée »
- 169. Indication de la date de publication des documents
- 170. Indication du poids des documents PDF
- 171. Présence et accès rapide aux statuts de la société actualisés
- 172. Calendrier des principaux rendez-vous avec un horizon supérieur à 6 mois
- 173. Présence de la date de l'Assemblée générale N+1 dans le calendrier
- 174. Présence d'un procès-verbal de l'AG (*transcript*, *webcast*, compte rendu)
- 175. Présence des *slides* présentées à l'AG
- 176. Cohérence entre l'appellation sur le site et sur la couverture des documents annuels et semestriels
- 177. Précision de l'intitulé de la résolution en plus de son numéro dans le tableau présentant le résultat des votes ainsi que le détail du *quorum*
- 178. Mention du terme Document de référence en plus/à côté de DEU/URD**

| Critères de Comparabilité

- 179. Appellation de la rubrique : « Investisseurs » (avec, le cas échéant, un autre terme associé)
- 180. Page d'accueil « Investisseurs » identique en versions française et anglaise
- 181. Appellation « Information réglementée »
- 182. Appellation « Regulated information »
- 183. Distinction « Information périodique » et « Information permanente »
- 184. Présence minimum des rubriques « Activités », « Stratégie », « Gouvernance » et « RSE » sur la page d'accueil du site *corporate* aux côtés de la rubrique « Investisseurs »
- 185. Présence minimum de sous-rubriques « Actualités », « Agenda », « Contacts » et « Cours de bourse » dans la rubrique « Investisseurs »
- 186. Accès facile depuis le moteur de recherche du site de l'entreprise aux thématiques « Éthique », « Corruption », « Stratégie » et « Développement durable »

| Critères de Disponibilité

- 187. Présence des questions écrites et orales ainsi que des réponses apportées avant ou lors de l'AG

B R O C H U R E D E C O N V O C A T I O N

| Critères d'Accessibilité

- 188. Publication d'une Brochure de convocation
- 189. Appellation « Brochure de convocation à l'Assemblée générale »
- 190. Sommaire en page 1 ou 2
- 191. Présence de repères de navigation dans le document
- 192. Possibilité de vote électronique pré-AG
- 193. Possibilité d'adresser les questions écrites par e-mail
- 194. Fusion entre présentation/objectifs et textes des projets de résolutions
- 195. Existence d'une version anglaise
- 196. Présence d'un tableau synthétique présentant toutes les conventions réglementées applicables
- 197. Document disponible dans une version accessible aux malvoyants
- 198. Présence du rapport sur les rémunérations *ex post*

| Critères de Précision

- 199. Présence sur la couverture des date, heure et lieu (ou mention contexte COVID 19) de l'AG
- 200. Présence d'un message personnalisé du Président
- 201. Présence des informations requises par l'article R. 225-81 du Code de commerce
- 202. Informations sur les administrateurs en poste, à nommer ou à renouveler
- 203. Présentation graphique de la composition du Conseil
- 204. Informations sur l'assiduité aux réunions du Conseil
- 205. Présence d'arguments justifiant explicitement la proposition de nomination ou de renouvellement d'administrateurs, notamment la valeur ajoutée des candidats par rapport aux compétences déjà présentes au sein du Conseil
- 206. Présentation des principaux éléments de rémunérations sous forme de graphiques
- 207. Présence des principaux éléments de rémunérations, fixe et variable, sur les 3 derniers exercices au minimum
- 208. Exposé de la politique de rémunération
- 209. Présence du tableau sur l'utilisation des délégations de compétences en cours
- 210. Accès facile aux informations de dates de nomination et de renouvellement des administrateurs
- 211. Présentation d'un exposé sur l'activité des Comités du Conseil
- 212. Présence d'une résolution par mandataire social pour la présentation des éléments de rémunération soumises au vote *ex ante*
- 213. Présentation d'un exposé synthétique sur l'activité et l'évaluation du Conseil

| Critères de Comparabilité

- 214. Structure didactique ou non
- 215. Présentation des conventions réglementées soumises au vote
- 216. Exposé sommaire comprenant au minimum des commentaires sur les résultats, des tableaux de comptes résumés, les perspectives et/ou événements post-clôture
- 217. Cartographie des principales compétences réunies au sein du Conseil
- 218. Pas de dispersion des informations relatives aux administrateurs dont le renouvellement ou la nomination est soumis à l'AG
- 219. Présence du tableau AFEP/MEDEF sur les rémunérations
- 220. Présence effective de tous les éléments nécessaires au vote éclairé en termes de gouvernance, rémunération et conventions réglementées

| Critères de Disponibilité

- 221. Écart minimum entre la date de l'avis de réunion au BALO et l'AG
- 222. Écart maximum entre la clôture de l'exercice et l'AG
- 223. Présence des 4 modalités de vote de façon pédagogique

| Critères AG 2020

- 224. Publication d'un communiqué de presse modifiant/rappelant les règles de participation à l'Assemblée générale
- 225. Publication d'un communiqué de presse encourageant les actionnaires à voter par correspondance ou par internet ou relais du communiqué de l'AMF sur le site de l'émetteur
- 226. Réduction jusqu'à 4 jours avant l'AG (délai prévu pour les mandats de vote) du délai de prise en compte des votes par correspondance ou *via internet*
- 227. Réduction jusqu'à 48 heures avant l'AG du délai de prise en considération des questions écrites envoyées par correspondance ou *via internet*
- 228. Report de la date d'Assemblée générale avec présence physique maintenue ou AG en visioconférence en direct
- 229. Questions orales possibles pendant l'AG ou avant l'AG
- 230. Mention sur le site internet de la possibilité de donner « mandat à un tiers » et précision des modalités pratiques de communication des intentions de vote par le mandataire
- 231. Possibilité de revenir sur un vote déjà exprimé et précision des modalités pratiques pour le faire

L A N G A G E C L A I R

| Critères de Lisibilité structurelle

- 1. Moins de 20 mots par phrase (seuil toléré : 25 mots)
- 2. Moins de 20 mots par « puce »
- 3. Moins de 20 mots par note de bas de page
- 4. Les paragraphes sont compris entre 60 et 100 mots en moyenne et entre 3 et 5 phrases maximum
- 5. Maximum 20 % de phrases complexes
- 6. Pas plus de 4 paragraphes après un titre/sous-titre/intertitre

| Critères de Lisibilité textuelle

- 7. Moins de 2 % d'adverbes
- 8. Moins de 7 % d'adjectifs
- 9. Plus de 90 % des phrases à la forme active
- 10. Plus de 90 % des phrases à la forme affirmative
- 11. Moins de 1 % de latinismes, anglicismes et mots anglais
- 12. Moins de 1 % de mots issus du langage élaboré, familier ou vieilli
- 13. Pas plus de 15 % de phrases avec des parenthèses
- 14. Pas plus de 1 % de phrases non verbales
- 15. Au moins 15 % des titres comportent un verbe

Remerciements

Nous remercions l'ensemble de l'équipe Labrador qui chaque année assure le succès des Grands Prix de la Transparence.

Merci à Adrien Sarda, Corantin Faurie, Elsa Baillères, Foucauld Charavay et Océane Eugénie, Chargés d'études stagiaires du Pôle Conseil de Labrador pour leur état d'esprit, leur curiosité, la qualité de leur travail et leur investissement malgré le confinement.

Merci également aux experts Christine Cantournet (Risques), Florence Daumal (Communication financière), Hélène Solignac et Alain Martel (Gouvernance), Sandrine Lherminier (RSE) pour leur accompagnement et la pédagogie de leurs formations à la collecte des critères.

Partenaires

Fidèles partenaires des Grands Prix de la Transparence depuis leur création, de nombreuses associations de Place s'associent à la démarche de Labrador pour la promotion et l'essor de la Transparence. Nous remercions leurs représentants qui s'investissent chaque année au sein du Comité scientifique pour faire grandir les Grands Prix : Alain Baetens, Alain Python, Aldo Sicurani, Blandine Cordier-Palasse, Bruno Beauvois, Charles Keller, Jean-Philippe Roulet, Martine Léonard et Valentine Bonnet.





À PROPOS DE LABRADOR

Leader en France et plusieurs fois primée aux États-Unis, Labrador est une entreprise française indépendante qui milite depuis toujours pour une information d'entreprise pédagogique et transparente, créatrice de confiance et de valeur durable. Labrador rassemble plus de 30 expertises métiers, structurées autour de deux agences (**Labrador Information Design** et **Labrador Language Services**) et d'un laboratoire de recherche en information d'entreprise (**Labrador Maverick**). Ses agences déploient pour leurs clients français et américains des prestations innovantes, sécurisées et sur mesure d'accompagnement en édition, design de l'information, traduction et langage, afin de transformer leur obligation d'information réglementaire — qu'elle soit financière, juridique ou éthique — en une opportunité de communication.

CONTACT

LABRADOR CONSEIL ET COMMUNICATION RÉGLEMENTÉE

Julia de Queiros

Responsable de la Transparence

transparence@labrador-company.com

Tél. : 01 53 06 30 80

www.labrador-company.com

www.grandsprixtransparence.com